



Une nouvelle instance, dénommée comité social territorial, née de la fusion des actuels comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

## QUELLES SONT LES COMPETENCES DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) ?

- Les projets relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services ;
- Les règles relatives au temps de travail et au compte épargne-temps des agents publics territoriaux, règlement intérieur, ASA pour événements familiaux... ;
- Les critères d'appréciation de la valeur professionnelle lors de votre entretien annuel ;
- Les projets de lignes directrices de gestion relatives à la stratégie de la promotion et à la valorisation des parcours professionnels ainsi que les critères pour les avancements de grade et promotions internes ;
- Les orientations stratégiques en matière de régime indemnitaire et ses critères de répartition ;
- Les orientations en matière d'action sociale et de protection sociale complémentaire ;
- Le rapport social unique dont les données servent à l'élaboration du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, permet d'avoir la cartographie de la collectivité (nombre d'agents titulaires, contractuels, les arrêts maladie) ;
- Les plans de formations professionnelles.



## BILAN DES REVENDICATIONS OBTENUES PAR FO AIN DE 2018 A 2022:

- Protection des agents pendant la crise sanitaire de la Covid ;
- Maintien des 4 options de temps de travail au choix et des 2 jours de fractionnement ;
- Maintien de la majoration des heures supplémentaires (nuits, week-ends et jours fériés) ;
- Repos obligatoire après 11 heures consécutives sans récupération des heures non effectuées ;
- Obtention de jours de pénibilité pour les agents des routes, collèges, bâtiments et social ;
- Prise en charge de la mutuelle santé en 2023 ;
- Amélioration de la prévoyance maintien de salaire ;
- Développement du télétravail sur la base du volontariat ;
- Distribution d'une prime Covid ;
- Extension de la prime SEGUR de 183 euros à la filière médico sociale ;
- Allongement du congé paternité ;
- Embauche d'agents (53 créations de postes).



**Vos primes :** Après de multiples avancées sociales et durant la crise sanitaire Covid, **FO** est la seule organisation syndicale à avoir négocié et voté favorablement en comité technique la revalorisation des primes pour tous en 2021 pour un montant global de 500 000 € par an, avec l'engagement de l'améliorer tous les 3 ans.

**Votre salaire :** **FO** a obtenu le dégel du point d'indice. De ce fait, 5,7 millions de fonctionnaires ont vu leur salaire augmenter de 3,5 % en juillet 2022, même si cela reste insuffisant, il s'agit de la plus forte hausse en pourcentage depuis 37 ans.



**FO** un syndicat expérimenté, indépendant et déterminé pour vous défendre, préserver vos acquis sociaux, augmenter votre pouvoir d'achat, améliorer vos conditions de travail et porter avec pugnacité vos revendications.

Une équipe **FO** réfléchie et pragmatique à l'écoute des agents et des cadres pour rechercher des solutions à vos problèmes professionnels.

**Pour que vos représentants FO puissent continuer à travailler pour vous,  
du samedi 3 au jeudi 8 décembre 2022,  
votez et faites voter FO en quelques clics !**

## SYNDICAT FO DES AGENTS DU DÉPARTEMENT DE L'AIN

13 avenue de la Victoire - 01000 Bourg-en-Bresse  
Mail : fo@ain.fr | Site Internet : <http://www.fo-01.fr>

Responsable FO : Rodrigue BROUILLIARD - 06 32 64 31 01  
Trésorière FO : Maryline DELWARDE - 06 71 91 62 10  
Permanence syndicale FO : 04 37 62 16 87

DU SAMEDI 3  
AU JEUDI 8 DÉCEMBRE  
VOTEZ ET FAITES VOTER  
FO AIN



Une équipe expérimentée à votre écoute pour vous DÉFENDRE et PORTER VOS REVENDICATIONS



### CAHIER DE REVENDICATIONS FO AIN DE 2022 à 2026 :

- Favoriser la mise en place des conditions de travail soucieuses de la qualité de vie ;
- Continuer à revaloriser votre pouvoir d'achat : salaires, grilles indiciaires, valeur du point d'indice, primes et avantages sociaux (tickets restaurant, chèques vacances, groupements d'achats, loisirs, culture, etc..) ;
- Embaucher des agents en nombre suffisant et titulariser les contractuels ;
- Mettre en place et renforcer le nombre de personnels volants de remplacement (sans délai de carence et à temps équivalent) ;
- Nommer au sein de la collectivité tous les lauréats aux concours et examens ;
- Mettre à disposition des véhicules de services en nombre suffisant ;
- Augmenter les avancements de grades et promotions internes pour un maximum d'agents ;
- Payer ou récupérer avec majoration des heures supplémentaires effectuées ;
- Développer un plan de formation ambitieux et performant ;
- Faciliter les mobilités et accompagner les développements des compétences ;
- Reconnaître et valoriser le métier d'assistants familiaux, obtenir la présomption d'innocence avec le maintien du traitement en cas d'accusation non vérifiée ;
- Maintenir l'ensemble des services départementaux de proximité ;
- Maintenir le statut général de la Fonction Publique Territoriale ;
- Défendre la retraite par répartition dès 60 ans avec intégration des primes et indemnités.



Face à une situation conjoncturelle de plus en plus complexe et difficile,

**DU SAMEDI 3 AU JEUDI 8 DÉCEMBRE :  
EN QUELQUES CLICS VOTEZ ET FAITES VOTER FO**

pour que vos élus FO expérimentés, indépendants et déterminés puissent continuer à vous écouter, vous informer, vous conseiller, vous défendre et porter vos revendications.

**POUR DÉFENDRE MON POUVOIR D'ACHAT  
ET MES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**LE DÉCLIC** FO  
la force syndicale

**DONNONS  
de la force  
À NOS  
DROITS !**

FO DEPARTEMENT DE L'AIN  
13 avenue de la Victoire  
01000 BOURG EN BRESSE  
04 37 62 16 87 fo@ain.fr

<https://www.fo-01.fr>